

MAIRIE DE PUYGROS

Chef-lieu

73190 PUYGROS

TEL : 04 79 84 70 65

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2021****Nombre de conseillers**

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 7

Absents : 4

Date de la convocation

06/09/2021

Date d'affichage

16/09/2021

Exécutoire

16/09/2021

L'an deux mil vingt et un, le quatorze du mois de septembre à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc MEUNIER.

Présents : ARIZIO Jacques – CAILLE Anthony - CHALAND Claudine - DARTIS Nicolas - GACHET Laurent - MEUNIER Luc – TORRES Rémi

Absents : BELLEMIN Franck - GACHET Anthony - PROVENT Marlène - REGOTTAZ Françoise

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : TORRES Rémi

Ouverture de séance : 17H05.

Monsieur le Maire demande si l'organe délibérant accepte d'ajouter une délibération au conseil municipal. L'ensemble du conseil municipal accepte d'ajouter cette délibération, celle-ci sera évoquée à la fin de la séance.

2021/23 : Dénomination des voies

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il convient pour faciliter le repérage, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics (notamment services incendie et secours) ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Monsieur le Maire expose qu'il appartient au conseil municipal de choisir par délibération le nom à donner aux voies communales et aux places publiques.

Le projet de dénomination des voies, qui a été effectué par un groupe de travail au sein du conseil municipal et qui a fait l'objet de trois permanences en mairie ouvertes au public pour recueillir l'avis des administrés, est présenté tel que ci-après à l'assemblée délibérante.

Code de la voirie	Nom de la voirie
01	Route du Boyat
02	Route du Pont Nicolas
03	Route du Lac
04	Route de Marle
05	Route du Chêne
06	Route des Vlars
07	Chemin des Granges
08	Chemin du Chevalier
09	Lotissement Chadeau
10	Chemin sur le Chêne
11	Chemin devant Marle
12	Chemin du Verger
13	Chemin du Zamier
14	Chemin du Bois
15	Chemin de Champs Drillet
16	Chemin de Buisson rond
17	Chemin de la Cruette
18	Route du Bugnon
19	Chemin de Nant
20	Chemin de la Feuillée
21	Chemin de Combe Léger
22	Chemin du Château
23	Impasse du Miradou
24	Chemin de l'Épine
25	Chemin du Chanay
26	Chemin du Four
27	Chemin de la Galoppaz
28	Chemin d'Arvey
29	Chemin du Grand Vernet
30	Chemin du Moulin
31	Impasse du trou de l'Enfer
32	Chemin de l'Arnier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE PROCEDER** à la nomination des voies communales
- **D'ADOPTER** la dénomination des voies selon la liste annexée à la présente.
- **DE PROCEDER** à la numérotation des habitations selon le système de numérotation métrique.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

2021/24 : Dénomination des voies

Monsieur le Maire expose qu'il appartient au Conseil municipal de délibérer afin de pouvoir offrir un cadeau au personnel communal dans le cadre d'évènements personnels de l'agent, tels qu'un départ à la retraite, une mutation, une fin de contrat, une naissance, un mariage.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de délibérer afin d'offrir un cadeau aux agents titulaires ou non titulaires pour des événements tels qu'un départ à la retraite, une mutation, une fin de contrat, une naissance, un mariage.

Le cadeau (matériel ou sous forme de bons d'achat, chèques cadeau) serait d'une valeur maximum de 200€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE VALIDER** le principe d'un cadeau offert aux agents titulaires ou non titulaires dans le cadre d'événements tels qu'un départ à la retraite, une mutation, une fin de contrat, une naissance, un mariage dans la limite de 200€.
- **DE PREVOIR** les crédits à l'article 6411 du budget 2021.

2021/25 : Programme des travaux à réaliser en forêt communale de Puygros – Demande de subvention auprès du Conseil Régional

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il a lieu de programmer les travaux en forêt communale, proposés par les services de l'ONF pour l'année 2021.

Ces travaux sont sur la parcelle forestière n°3, correspondant à la parcelle cadastrale A 16.

La nature des travaux est la suivante : Plantation d'arbres en complément de la régénération naturelle afin de préserver le milieu de façon optimale.

Le montant estimatif des travaux est de 7 948€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet.
- **DE SOLLICITER** la meilleure subvention du Conseil Régional pour la réalisation des travaux.
- **DE DEMANDER** au Conseil Régional l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de la subvention.

Aucune question diverse.

La séance est levée à 17h50.

Le secrétaire de séance,
Monsieur Rémi TORRES



Le Maire,
Monsieur Luc MEUNIER

